



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

**Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO,  
à l'occasion de la Cérémonie de Remise du doctorat *Honoris Causa*  
par l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)**

**Dakar, le 11 décembre 2007**

Monsieur le Ministre de l'éducation nationale,  
Monsieur le Ministre de la culture, du patrimoine historique classé,  
des langues nationales et de la francophonie,  
Monsieur le Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop,  
Monsieur le Doyen de la Faculté des sciences juridiques et politiques,  
Mesdames et Messieurs les professeurs et responsables administratifs,  
Chers étudiants,

Permettez-moi de vous dire la joie que j'éprouve à recevoir le titre de Docteur *honoris causa* de la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop.

D'emblée, je souhaite adresser mes sincères salutations à Monsieur Moustapha Sourang, Ministre de l'éducation du Sénégal, sous l'impulsion duquel la coopération entre l'UNESCO et le Sénégal n'a cessé de se développer de façon étroite et fructueuse au cours des années passées.

Je salue également Monsieur Mame Birame Diouf, Ministre de la culture, du patrimoine historique classé, des langues nationales et de la francophonie, qui est un fervent défenseur des idéaux de l'UNESCO. Ancien Ambassadeur du Sénégal auprès de l'UNESCO, il vient d'être élu par la 34<sup>e</sup> session de la Conférence générale pour représenter le Sénégal au sein du Conseil exécutif, ce dont je me réjouis tout particulièrement.

Enfin, je remercie très vivement le Professeur Abdou Salam Sall, Recteur de l'Université, et le Professeur Isaac Yankhoba Ndiaye, Doyen de la Faculté, d'avoir pris cette initiative qui m'honore particulièrement.

J'y suis d'autant plus sensible que l'Université Cheikh Anta Diop est l'une des institutions éducatives les plus prestigieuses d'Afrique. Elle porte haut le nom d'un des grands intellectuels et humanistes du continent, qui demeure associé à l'œuvre de l'UNESCO puisqu'il a fait partie dans les années 1970 du Comité scientifique international pour la rédaction de l'Histoire générale de l'Afrique. Il y a un an encore, sa mémoire était évoquée au Siège de l'Organisation à Paris, à l'occasion du Cinquantenaire du Premier congrès international des écrivains et artistes noirs, dont il fut l'un des organisateurs.

Le titre que vous me décernez aujourd'hui est avant tout un hommage rendu à l'UNESCO pour son action persévérante et décisive en faveur de l'éducation et de la culture, notamment en Afrique. Elle marque de votre part la reconnaissance des efforts constants d'anticipation, de recherche et d'innovation mis en œuvre dans la poursuite des objectifs que nous nous sommes fixés dans ces domaines.

Il y a sept ans, ici même à Dakar, l'UNESCO prenait la tête du mouvement lancé par la communauté internationale en faveur de l'éducation pour tous. Nous nous sommes engagés à répondre, d'ici à 2015, aux besoins de formation des jeunes et des adultes tout au long de la vie.

Dakar est devenue le symbole de notre dévouement commun à la cause de l'éducation. Nous y sommes à nouveau réunis au sein du Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous pour faire le bilan de nos réalisations et un point à mi-parcours des objectifs que nous devons atteindre d'ici à 2015.

Excellences, Mesdames, Messieurs

L'enseignement supérieur en général, et l'université en particulier, ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du cadre d'action de Dakar. Ce sont de formidables leviers du développement économique, social et culturel. Pour contribuer à l'édification de sociétés démocratiques fondées sur le savoir, l'université doit promouvoir l'innovation en produisant de nouvelles connaissances. Développer l'accès au savoir mondial et l'adapter à l'usage local. Former des

ressources humaines de haut niveau - des scientifiques, des professionnels, des techniciens et des enseignants de qualité.

Mais au-delà de l'acquisition du savoir, l'université contribue aussi à former des citoyens. Elle est un lieu fondateur et disséminateur des valeurs culturelles. Dans cette fonction d'interface entre l'éducation et la culture, elle doit cultiver chez les étudiants les valeurs fondatrices de la société afin d'en faire des citoyens responsables et de les préparer à la complexité d'une société caractérisée par la mondialisation.

A ce sujet, l'UNESCO, organisation de coopération intellectuelle, contribue à faire avancer les réflexions sur les grands enjeux de la société actuelle. C'est ainsi qu'elle a enrichi les relations internationales et le corpus juridique en adoptant des conventions clés telles que celles portant sur la diversité des expressions culturelles, sur le patrimoine immatériel ou des textes sur la bioéthique qui, j'en suis sûr, nourriront la réflexion et ouvriront de nouveaux horizons aux universitaires et aux étudiants.

Dans cette mission, l'université est confrontée à de nouveaux défis, liés aux mutations intervenues au niveau de l'enseignement supérieur sous l'effet de la mondialisation. Quels sont-ils ?

D'abord le nombre croissant d'étudiants. La population estudiantine connaît une croissance exponentielle : selon nos statistiques, on comptait 68 millions d'étudiants en 1991. En 2004, ils étaient 132 millions. Cette expansion est particulièrement sensible dans les pays en développement, où la demande éducative s'accroît proportionnellement à la croissance démographique et au rajeunissement de la population.

Ensuite, la mobilité. Les statistiques dont nous disposons montrent que les étudiants, comme les chercheurs et les enseignants, sont de plus en plus mobiles. Le nombre d'étudiants poursuivant des études à l'étranger a presque doublé, passant de 1,8 million en 1998 à 2,4 millions en 2004. Et les étudiants africains sont de loin les plus concernés : on estime qu'en Afrique sub-saharienne, un étudiant sur 16 poursuit des études dans un autre pays que le sien.

Cette évolution, porteuse de nombreuses opportunités, n'est pas exempte de risques. L'un des plus aigus est la fuite des compétences. Au cours des dernières décennies, les pays d'Afrique ont énormément souffert de l'exode de professionnels qualifiés, de scientifiques, d'universitaires et de chercheurs, dont on estime qu'ils sont quelque 20 000 à quitter le continent chaque année.

Dans le même temps, les nouvelles technologies de l'information ont effacé les distances, rapprochant les institutions universitaires, permettant de répondre à une demande toujours croissante. L'éducation à distance, l'enseignement transfrontalier, l'université virtuelle représentent des opportunités extraordinaires. Mais ces nouveaux modes de formation nous imposent une vigilance accrue, afin de préserver la qualité des contenus de l'éducation, la propriété intellectuelle ou la diversité linguistique.

L'Organisation a pris nombre d'initiatives en vue de tirer parti des nouvelles technologies de l'information tout en garantissant la qualité des services d'enseignement supérieur. Elle s'est efforcée d'informer dirigeants politiques et décideurs sur les perspectives de ce type d'enseignement, de les aider à développer des universités ouvertes et des structures d'enseignement à distance, ainsi qu'à élaborer des programmes, former le personnel et améliorer les dispositifs d'aide aux étudiants. Enfin, elle a encouragé les discussions et la réflexion sur les moyens de garantir un enseignement supérieur à distance de qualité.

Diverses actions ont été engagées au niveau mondial et régional pour atténuer les effets de la mondialisation sur l'enseignement supérieur et en assurer la qualité. J'en prends pour exemple un projet récent, lancé en novembre 2006 en partenariat avec Hewlett-Packard, pour « passer de la fuite des cerveaux à leur reconquête en Afrique ».

Par la dotation d'outils technologiques, d'un soutien technique et de formations appropriées, il s'agit de favoriser les liens entre les scientifiques restés dans leur pays et ceux qui l'ont quitté, les mettre en relation avec leurs collègues internationaux, et leur donner la possibilité de participer à des projets de recherche en partenariat avec d'autres établissements du monde entier.

Cinq universités africaines sont concernées, dont l'UCAD. J'espère que les moyens mis en œuvre dans ce cadre favoriseront les échanges et le partage des

connaissances, la mise en réseaux et une collaboration efficace en matière de recherche-développement. Votre expérience à l'issue de cette première phase du projet nous sera précieuse dans la perspective de son extension à d'autres universités du continent africain.

Mesdames, Messieurs,

D'autres activités sont engagées dans la région en vue de contribuer à la réforme de l'enseignement, par la promotion de la qualité des curricula et de la formation des enseignants, et l'harmonisation des titres académiques, de l'accréditation, de l'évaluation et du classement.

Mais, puisque vous me décernez un titre dans le domaine des sciences juridiques et des relations internationales, je tiens à souligner que l'une des principales fonctions de l'UNESCO est normative. Il lui incombe de contribuer à l'élaboration de cadres d'action et de réglementation appropriés dans l'ensemble de ses domaines de compétences, et en particulier pour l'enseignement supérieur.

L'Acte constitutif, qui nous donne pour mission d'« assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances » conserve à cet égard toute son actualité.

Nombreux sont les textes et les instruments juridiques de l'UNESCO qui représentent des cadres de référence importants pour l'éducation et servent à guider les pays dans l'élaboration de leurs dispositifs réglementaires nationaux en matière d'enseignement supérieur.

La Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXI<sup>e</sup> siècle adoptée par la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur en 1998 et réaffirmée par la CMES + 5 en 2003, reconnaît le caractère particulièrement pertinent, dans le contexte actuel de la mondialisation, de deux textes essentiels.

La Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur de 1997 aborde clairement les questions liées à la mobilité de la main-d'œuvre et l'exode des enseignants, qui touchent surtout les pays en développement. Elle encourage les programmes d'aide visant à

freiner et, à terme, enrayer cet exode, ainsi que le partenariat entre communautés universitaires du monde entier en vue de diffuser la connaissance.

Les cinq conventions régionales de reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur, pour leur part, ont été ratifiées, au total, par plus de 100 pays. Bien sûr, je pense d'abord à la Convention pour l'Afrique, adoptée à Arusha en 1981, qui joue ici un rôle très important. Les conventions régionales permettent notamment de promouvoir la coopération internationale dans l'enseignement supérieur et de réduire les obstacles à la mobilité des enseignants et des étudiants grâce à la reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications par les pays qui les ont ratifiées. Au-delà, elles contribuent à préserver et renforcer l'identité et la diversité culturelles de leurs peuples, ainsi qu'à respecter la spécificité de leurs systèmes d'enseignement, comme le proclame d'ailleurs de façon opportune la Convention pour l'Afrique.

La révision de la Convention d'Arusha s'est engagée, précisément, avec le soutien de notre Bureau régional à Dakar, afin de répondre aux nouveaux besoins engendrés par l'évaluation des diplômes obtenus dans le cadre d'un enseignement à distance. Un processus analogue est en marche pour la région Europe. Nous nous efforçons d'adapter ces instruments aux nouveaux défis posés par l'émergence d'une société du savoir qui s'affranchit des frontières nationales et même régionales.

La période 2008-2009 sera l'occasion d'évaluer de façon exhaustive le chemin parcouru dans la mise en œuvre des recommandations de la Conférence Mondiale sur l'Enseignement Supérieur de 1998. J'ai prévu d'organiser dans le cadre du suivi de cette conférence une consultation mondiale sur les nouvelles tendances et les nouveaux défis de l'enseignement supérieur.

J'invite d'ores et déjà la communauté universitaire de l'UCAD à s'y préparer activement. Et je vous encourage vivement à promouvoir dans vos facultés l'étude des textes élaborés sous les auspices de l'UNESCO, dans le domaine de l'éducation, mais aussi en matière culturelle ou scientifique, car ils constituent les fondements indispensables d'un monde plus juste et plus solidaire.

Je vous engage enfin à redoubler d'efforts pour jouer le rôle phare qui est le vôtre dans la formation d'un capital humain de qualité, afin que nous puissions accélérer

le pas dans la poursuite des Objectifs de Dakar et des Objectifs du Millénaire pour le Développement, dont les échéances se rapprochent inexorablement.

Je vous remercie encore pour la distinction que vous venez de me conférer et pour votre aimable attention.